

ASSEMBLÉE DU 5 JUILLET 2010

A une assemblée régulière de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le cinquième jour du mois de juillet de l'an deux mille dix et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
M. Yvon Tranchemontagne
M. Louis Mandeville
M. Jean-Pierre Doucet

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent.

ORDRE DU JOUR.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Période de question
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 7 juin 2010.
4. Rapport financier du mois de mai 2010.
5. Administration générale
 - 5.1. Invitation au 9^e tournoi de golf de la ville de Lavaltrie
 - 5.2. La grande randonnée Parkinson
 - 5.3. Programme TECQ 2010-2013(Taxe fédérale d'accise sur l'essence).
 - 5.4. Demande de permis à la Régie des Alcools du Québec.
 - 5.5. FQM : Programme FORT.
 - 5.6. Vente de la clôture de l'ancien terrain de balle.
 - 5.7. Plan d'action de la Caisse Populaire Dusablé
 - 5.8. Tournée d'information de la FQM sur la gestion des contrats municipaux
6. Sécurité Publique
7. Transport routier
 - 7.1. Travaux sur les chemins municipaux : accotements
 - 7.2. Demande au Canadien national : traverse de voie ferrée du Grand Rang Sainte-Catherine.
8. Hygiène du Milieu
 - 8.1. Eaux usées
 - Rapport de la rencontre avec le MAMROT.
 - Programme de prêt pour les infrastructures municipales.
 - Promesse de vente du terrain de Mathieu et David Destrempe.
 - Conférence de presse : Annonce de l'aide financière du MAMROT.
 - 8.2. Eau potable
 - Rapport de la rencontre avec le MAMROT.
 - Contrat de l'opération de la centrale de traitement de l'eau potable
 - Non renouvellement du contrat de Nordikeau.
 - 8.3. Prix de Veolia pour la récupération des barils de liant bitumineux.
 - 8.4. Remboursement pour la vidange des fosses.
9. Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 9.1. Modification du règlement de zonage afin d'inclure l'usage industriel dans la zone agricole numéro 26A.
 - 9.2. Modification du règlement de zonage numéro 82 concernant la récréation en plein air.
 - 9.3. Entreposage illégal de machineries désaffectées
 - 9.4. Rapports de l'inspecteur en bâtiments.
 - 9.5. Demande d'autorisation à la CPTAQ par Mme Nancy Gingras.
 - 9.6. Adoption des états financiers 2009 de l'OMH

10. Loisir et Culture

10.1. Demande d'aide financière pour l'achat de tapis pour la pétanque intérieur.

10.2. Prix pour la structure de balançoire pour bébés au parc.

11. Liste des travaux publics.

12. Courrier

13. Adoption des comptes

14. Levée de l'assemblée

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

rés.3079-10

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2-PÉRIODE DE QUESTION

Le sujet numéro 9.1 de l'ordre du jour a été déplacé à la période de question.

M. Jean-François Belhumeur était accompagné de M. Denis Gauthier et de Kim. Ils ont fourni des explications sur le projet de M. Belhumeur. Il y a quelques échanges d'informations entre les personnes s'opposant au projet de règlement et les demandeurs de la modification au zonage.

Pour le moment, M. le Maire expose l'orientation de la Municipalité à abandonner le règlement étant donné l'ordonnance de la CPTAQ et l'opposition des propriétaires concernés par la modification du règlement de zonage.

Toutefois, le conseil pourra étudier de nouveau le projet de M. Belhumeur lorsqu'il aura monté un dossier permettant de s'assurer que toutes les normes environnementales sont respectées et que le projet est conforme à toutes mesures, directives ou autres dispositions légales.

(Décision à l'item 9.1 du procès-verbal)

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 7 JUIN 2010.

rés.3080-10

Il est proposé par M Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le procès-verbal de l'assemblée du 7 juin de l'an deux mille dix avec dispense de le lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité

4- RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE MAI 2010.

Le directeur dépose le rapport financier du mois de mai 2010. Ce rapport est conforme aux nouvelles dispositions du code municipal relativement au contenu des rapports financiers.

5.0-ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

5.1-INVITATION AU 9^E TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE LAVALTRIE

La ville de Lavaltrie invite la municipalité à participer à son 9^e tournoi de golf dont les profits seront versés à TRUEL (organisme travail de rue Lavaltrie). Le coût est de 150\$ par personne. Le tournoi a lieu le 15 septembre 2010 au club de golf de Berthier.

Le conseil n'a pas l'intention de donner suite à l'invitation.

5.2-LA GRANDE RANDONNÉE PARKINSON

La Société de Parkinson du Québec prépare l'organisation de la grande randonnée Parkinson qui aura lieu à l'Île Lebel le 13 septembre prochain. Pour ce faire, la Société demande de l'aide financière.

Le conseil n'a pas l'intention de donner suite à cette demande.

5.3- PROGRAMME TECQ 2010-2013(TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE).

Nous avons reçu la réponse officielle du Ministère des Affaires Municipales ainsi que de la direction générale des infrastructures pour le programme TECQ. Le montant alloué à la Municipalité sera de 712 527\$. La participation financière minimum que la municipalité devra investir en infrastructures sera d'approximativement 250 000\$.

Comme pour le dernier programme, la Municipalité devra préparer une programmation des travaux qu'elle présentera au Ministère, selon l'ordre de priorité suivant :

- 1- L'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux.
- 2- Les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales.
- 3- Les renouvellements des conduites d'eau potable et d'égout.
- 4- La voirie locale ou des dépenses en gestion des matières résiduelles ou l'amélioration énergétique des bâtiments.

Lorsque le MAMROT a accepté la programmation des travaux, la municipalité peut débiter les travaux.

5.4-DEMANDE DE PERMIS À LA RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC.

La Municipalité a reçu un avis de la Régie des Alcools du Québec à l'effet que M. Gilles Bergeron (Le vert sommet du relais Saint-Cuthbert) a fait une demande pour un permis de boisson pour un bar avec danse et spectacles sans nudité.

5.5- LA FQM : PROGRAMME FORT.

La FQM dénonce l'exclusion du milieu rural du programme FORT. Ce programme finances des travaux d'infrastructures routières ainsi que le transport en commun.

Le directeur a remis à chacun des membres du conseil une copie du bulletin d'information de la FQM concernant ce sujet.

5.6-VENTE DE LA CLÔTURE DE L'ANCIEN TERRAIN DE BALLE.

Prix pour des poteaux neufs en acier galvanisé 2 po.et 3/8 : 25.50\$ chacun
Prix pour de la maille d'acier galvanisé neuve : 3,03\$/pied.
Prix pour des barres supérieures en acier galvanisé 2 po. et 3/8 : 2,56\$ /pied

rés.3081-10

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise la vente de la clôture de l'ancien terrain de balle à 30% du prix du neuf.

Adopté à l'unanimité

5.7- PLAN D'ACTION DE LA CAISSE POPULAIRE DUSABLÉ

rés.3082-10

Attendu que l'administration de la Caisse Populaire Dusablé a tenu une rencontre le 27 mai dernier à Saint-Cuthbert pour présenter son projet de partenariat ;

Attendu que ce projet consiste à offrir en collaboration avec la Caisse Populaire Dusablé un montant de 250\$ lors de la construction d'une maison neuve ;

Attendu que la Municipalité désire par ce partenariat attirer des jeunes familles dans notre municipalité ;

Attendu que la Municipalité donne son accord à ce projet de partenariat ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que la Municipalité de Saint-Cuthbert adhère à ce projet de partenariat avec la Caisse Populaire Dusablé qui permettra d'offrir un montant de 500\$ pour une nouvelle construction d'une résidence sur le territoire de notre Municipalité.

Adopté à l'unanimité

5.8- JOURNÉE D'INFORMATION DE LA FQM SUR LA GESTION DES CONTRATS MUNICIPAUX

La FQM organise une tournée d'information sur la gestion des contrats municipaux, suite à l'entrée en vigueur du projet de loi 76 ainsi que du projet du loi 102 qui modifie des dispositions du projet de loi 76 portant sur les contrats municipaux.. La formation aura lieu à Saint-Liguori le 28 octobre 2010 au coût de 25\$ par personne. L'heure et le lieu exact seront fournis un peu plus tard.

Toutefois, au congrès de la FQM, il y aura sûrement des ateliers qui seront donnés sur ce sujet. La gestion des contrats municipaux sera un sujet probablement très discuté.

6.0-SÉCURITÉ PUBLIQUE

7-TRANSPORT ROUTIER

7.1-TRAVAUX SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX : ACCOTEMENTS

Nous n'avons pas reçu le prix d'Excavation Normand Majeau.

7.2- DEMANDE AU CANADIEN NATIONAL : TRAVERSE DE VOIE FERRÉE DU GRAND RANG SAINTE-CATHERINE.

rés.3083-10

Attendu que la traverse de voie ferrée du Canadien National sur le Grand Rang Sainte-Catherine est dénivelée ;

Attendu que cette traverse de voie ferrée a besoin de réfection pour permettre le passage des véhicules automobiles plus en douceur et de façon sécuritaire ;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande au Canadien National d'exécuter des travaux de réfection de la traverse de la voie ferrée sur le chemin Grand Rang Sainte-Catherine.

Adopté à l'unanimité

8-HYGIÈNE DU MILIEU.

8.1-EAUX USÉES

Rapport de la rencontre avec le MAMROT.

Voici les points discutés lors de la rencontre avec le service d'infrastructure du MAMROT.

1- Est-ce que l'état des conduites privées existantes en arrière-lots est connu ? Il serait pertinent de procéder à une auscultation de ces conduites et de vérifier la possibilité de les préserver.

2- Est-ce que les branchements de service sur les conduites existantes sont de nature domestique seulement ? Si ces branchements incluent des eaux pluviales, comment la Municipalité prévoit-elle procéder afin de s'assurer que le nouveau réseau soit domestique seulement ? Autrement, les débits d'eaux parasites risquent d'être plus élevés.

3- Les travaux hors périmètre urbain (est de la rue Principale) ne sont pas admissibles dans le FCCQ, si la station est construite sur le lot 719 (derrière l'école). La Municipalité pourra réaliser ce tronçon via ses propres fonds ou encore via les fonds provenant du transfert de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ 2010-2013).

4- Si le remplacement de la conduite en arrière-lots, du côté ouest sur la rue Fafard s'avère nécessaire, les conduites devront être mises en place à l'intérieur du périmètre urbain, contrairement à ce qui est indiqué aux Fig.4.1 et 4.2 de l'annexe 4.2 et 4.3 du rapport.

Par ailleurs, la Municipalité doit obtenir les servitudes au droit des conduites à mettre en place car les travaux sur des terrains privés ne sont pas admissibles.

5- L'option d'étangs aérés à parois verticales sur le lot 719 est faisable. En effet, selon nos calculs, un volume total de 4 080 m³ (incluant boues et glaces) est requis pour respecter les exigences de rejets (voir commentaire 7). Avec une profondeur d'eau de 4 mètres, un étang d'une superficie de 1020 m² serait suffisant, ce qui peut être obtenu avec un seul étang circulaire, de 36 m de diamètre, divisé en quatre cellules égales. Un tel étang s'insère dans la zone indiquée comme étant constructible à la Fig.7.1 et confère un rayon de protection > 150 mètres.

Par ailleurs, noter qu'il serait acceptable que le rayon de protection soit réduit à moins de 150 mètres sous certaines conditions.

Cette variante nous paraît à tout point de vue comme étant la plus adéquate.

6- Le débit de conception de la station d'épuration est évalué à 192 m³/d selon le présent rapport alors qu'il était de 177 m³/d dans le rapport de 2005. Cela requiert une modification des exigences de rejets indiquées au protocole d'entente puisque le débit est plus élevé. Voici donc les exigences de rejets applicables à des étangs aérés. Ces exigences sont valides pour les données de conception suivantes : Débit : 192 m³/d, DBO₅ : 24,4 kg/d, P_{total} = 1 Kg/d et une station d'épuration formée de 4 cellules et d'un volume minimal de 1 020 m³ chacun pour un volume minimal total de 4 080 m³ (incluant boues et glaces).

1.1.1.1 EXIGENCES DE REJETS DE LA STATION D'ÉPURATION DE TYPE ÉTANGS AÉRÉS

PARAMÈTRES	PÉRIODE	2. CONCENTRATION	3. CHARGE	5. RENDEMENT
		mg/l	4. ALLOUÉE kg/d	6. MINIMAL
MOYENNE SUR LA PÉRIODE				
DBO ₅ C	ANNÉE	25	4,8	60 %
	ÉTÉ (1 ^{er} juillet au 30 septembre)	20	3,8	70 %
	HIVER (1 ^{er} janvier au 31 mars)	35	6,7	50 %
MES	ANNÉE	25 ⁽¹⁾	S. O.	S. O.
Ptot	15 mai au 14 novembre	0,8	0,15	60 %
Coliformes fécaux	1 ^{er} mai au 30 novembre	Moyenne géométrique 10 000 UFC/100 ml		

Les concentrations, les charges allouées et les rendements minimaux doivent être respectés durant les périodes spécifiées sauf pour les cas suivants :

⁽¹⁾ Les MES peuvent dépasser la norme de 25 mg/l à condition que le dépassement soit occasionné par les algues.

Ces exigences s'appliquent à la sortie du dernier étang.

Veillez noter que ces exigences sont conformes à une nouvelle entente entre le MAMROT et le MDDEP concernant le calcul des exigences de rejets pour des étangs aérés. Un temps de rétention minimal de 18 jours en hiver (5% glace et 10% boues) est requis pour respecter ces exigences (soit un volume total de 192 m³/d * 18 jours / 0,85 = 4 065 m³, soit un étang circulaire de 4080 m³, divisé en 4 cellules de 1020 m³ chacune).

7- Les calculs de performances des étangs avec Eckenfelder ont été effectués avec cette conception et confirment le respect des exigences indiquées. Noter que les calculs pour vérification doivent être effectués à une température constante dans tous les étangs de 0,5°C en hiver, à 4°C au printemps et en automne et à 16° en été. Pour la période annuelle, il s'agit de vérifier la concentration moyenne calculée sur les 4 trimestres.

8- Les coûts de construction et d'opération pour la variante étangs aérés avec un premier étang complètement mélangé sont plus élevés que la variante étangs facultatifs à parois verticales. De plus, les calculs de performances fournis dans le rapport font référence à une étude réalisée pour le compte du MAMROT mais proposent des coefficients d'enlèvement Ke pour le premier étang complètement mélangé selon la méthode d'Eckenfelder. Noter que la principale conclusion de cette étude est plutôt qu'il ne s'agit pas d'une constante d'enlèvement et de la nécessité d'utiliser une approche d'ordre mixte basée sur l'équation et les paramètres cinétiques décrits dans Metcalf & Eddy (2003).

Lorsque le rapport final de cette étude sera déposé auprès du MAMROT, des discussions seront entamées auprès du MDDEP afin de voir à tenir compte des résultats de cette étude et de modifier le Guide sur l'étude des technologies conventionnelles en conséquence. Pour l'instant, la section 6.3 du Guide concernant les étangs complètement mélangés propose encore une conception sur des bases empiriques, soit un premier étang complètement mélangé de 3 jours de rétention et un minimum de deux autres cellules pour un temps de rétention total d'au moins 15 jours. Une telle option est certainement plus coûteuse que des étangs facultatifs et nous semble moins pertinente.

Nous ne voyons également pas de nécessité à couvrir le premier étang complètement mélangé.

9- Nous sommes d'accord avec la conclusion du rapport à l'effet que l'option de traitement conjointe municipalité – industrie ne représente pas d'intérêt économique pour la municipalité ni pour l'industrie.

De plus, noter qu'une station de type étangs aérés pour le traitement des eaux industrielles n'est pas acceptable. En effet, la charge industrielle en azote ammoniacal dépassant 5% de la charge de conception de la station, la démarche d'autorisation du MDDEP concernant des projets à forte charge en azote ammoniacal est applicable

(disponible au lien : http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/NH4_OMAE.pdf). Cette démarche exigerait que le système de traitement soit en mesure d'assurer une nitrification au long de l'année, ce qui n'est pas possible avec des étangs aérés.

11- Noter que les taxes nettes sont de 7,875 % et non de 8,275 %, tel qu'indiqué à plusieurs endroits dans le rapport.

Il y a eu entente sur tous les points discutés, sauf en ce qui concerne de couvrir le système de traitement des eaux usées. Le MAMROT refuse de payer pour couvrir le système de traitement, alors que la Municipalité croit qu'il est impérieux de couvrir le système de traitement (étangs aérés à parois verticales) dû à la présence du parc municipal, de l'école primaire ainsi que du site d'un futur développement résidentiel. De plus, la Commission Scolaire accepte de céder le terrain à la condition que le système soit fermé, sans risque d'odeur et soit sécuritaire.

rés.3084-10

Programme de prêt pour les infrastructures municipales.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que :

- 1- Le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande un prêt à Financement Québec dans le cadre du programme de prêt pour les infrastructures municipales pour des travaux de construction d'un système de collecte et de traitement des eaux usées des résidences situées dans le périmètre urbain de la Municipalité.
- 2- La Municipalité de Saint-Cuthbert autorise la firme d'ingénieur conseil Genivar, mandaté pour la confection des plans et devis des travaux, a complété la demande de prêt en collaboration avec l'administration municipale.

Adopté à l'unanimité

Promesse de vente du terrain de Mathieu et David Destrempes.

Étant donné qu'on ne sait pas si le système sera installé sur le site de la Commission Scolaire. Ce sujet a été reporté à la prochaine assemblée.

Conférence de presse concernant l'aide financière du MAMROT.

M. Guy Ouellet, au nom de la Ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sports, Mme Michelle Courchesne ainsi qu'au nom du Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, annoncera lors d'une conférence de presse qui se tiendra le 20 juillet 2010 à 9h :30 l'aide financière accordée pour la construction d'un système de collecte et de traitement des eaux usées.

8.2-EAU POTABLE

Rapport de la rencontre avec le MAMROT.

Le service d'infrastructures du MAMROT mentionne que la Municipalité, pour s'assurer d'être conforme à la réglementation sur l'eau potable, doit tout simplement installé un système de désinfection UV.

Les autres modifications devant être effectuées à l'usine ne sont pas nécessaires pour la mise aux normes. Les autres travaux nécessaires seront faits pour améliorer la sécurité du traitement et de faciliter l'opération du traitement.

Avant d'aller en recherche d'eau souterraine, les ingénieurs de Genivar nous donneront leur opinion sur les travaux à effectuer à la centrale de traitement.

Contrat de l'opération de la centrale de traitement de l'eau potable.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le Maire. M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Richard Lauzon, à signer le contrat pour la gestion de l'eau potable et l'opération de la centrale d'eau potable avec M. Benoît Brizard.

rés.3085-10

Adopté à l'unanimité

Non renouvellement du contrat de Nordikeau.

Attendu que la Municipalité doit aviser Nordikeau au moins 60 jours avant la fin du contrat, de son intention de ne pas renouveler le contrat relatif au traitement de l'eau potable pour une autre période d'un an ;

rés.3086-10

Attendu qu'il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert avise Nordikeau que la Municipalité de Saint-Cuthbert ne renouvellera pas pour une période d'un an, le contrat concernant le traitement de l'eau potable.

Adopté à l'unanimité

8.3- PRIX DE VEOLIA POUR LA RÉCUPÉRATION DES BARILS DE LIANT BITUMINEUX.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise que la compagnie Veolia récupère les 12 barils vides de liant bitumineux au prix de 23\$/baril ainsi que les 10 barils contenant un peu de liant bitumineux au prix de 96.50\$/baril

rés.3087-10

Adopté à l'unanimité

8.4-REMBOURSEMENT POUR LA VIDANGE DES FOSSES.

Plusieurs propriétaires ont payé pour effectuer la vidange de leurs fosses septiques l'an passé et cette année. La Municipalité devra rembourser les propriétaires lorsque la MRC aura fourni la liste des propriétaires possédant une preuve (facture) qu'ils ont payé la vidange de leur fosse. Certains propriétaires ont fourni également à la municipalité une copie de leur facture de vidange de leur fosse. Le montant remboursé sera celui que la municipalité aurait payé à l'entrepreneur engagé par la MRC pour effectuer la vidange des fosses.

9-URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1-MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INCLURE L'USAGE INDUSTRIEL DANS LA ZONE AGRICOLE NUMÉRO 26A (PROJET DE RÈGLEMENT NO. 188).

Attendu que le demandeur de la modification du règlement de zonage a reçu une ordonnance de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour cesser ses activités de fabrication de biocarburant et pour remettre son terrain dans le même état qu'avant le début du nouvel usage ;

rés.3088-10

Attendu que plusieurs personnes résidant dans la zone numéro 26A ont démontré leur opposition à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage industriel dans la zone numéro 26A ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Louis Mandeville et résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert abandonne définitivement le processus de modification du règlement de zonage numéro 82 afin d'autoriser l'usage industriel dans la zone numéro 26A.
- 2- Qu'une copie de la présente résolution soit expédiée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté à l'unanimité

9.2- MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 82 CONCERNANT LA RÉCRÉATION EN PLEIN AIR.

Avis de motion est donné par M. Jean-Pierre Doucet que lors de la prochaine assemblée ou à toute autre subséquente, il soumettra pour étude et adoption un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 82 et plus spécifiquement pour mieux définir le groupe *Récréation I : Récréation de plein air*.

Adoption par résolution du premier projet de règlement.

rés.3089-10

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le premier projet de règlement numéro 189 ci-dessous visant à modifier le règlement de zonage numéro 82.

Adopté à l'unanimité

Projet de règlement numéro 189

Modifiant le règlement de zonage numéro 82 afin de d'apporter des précisions dans la définition du groupe « Récréation I : récréation de plein air ».

Attendu qu'il y a peut-être interprétation à croire que les usages regroupant des activités reliées à des course de motos, des courses d'auto, des piste d'accélération ou à tout usage impliquant des courses de véhicules moteurs ou des pistes de courses peuvent être exercés dans les zones autorisant la *Récréation de plein air* ;

Attendu qu'il est nécessaire d'apporter des précisions sur la définition et les usages autorisés dans le groupe *Récréation de plein air* en modifiant le règlement de zonage numéro 82 à cet effet ;

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné lors de l'assemblée tenue le 5 juillet 2010 ;

En conséquence, il est proposé par M. _____ appuyé par M. _____ et résolu qu'un règlement portant le numéro 189 soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété comme suit :

Article 1- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2- Le premier paragraphe de l'article 2.6 du règlement de zonage numéro 82 est modifié comme suit :

Ce groupe comprend tout groupe d'usage ou usage ayant trait aux équipements relatifs à la récréation extérieure en matière de sport et de loisir à l'exclusion de ceux visés par l'habitation, par l'affectation commerce et industrie à contrainte élevée **ainsi que tous les usages de récréation utilisant principalement des véhicules ou des motos fonctionnant avec des moteurs à essence ou électriques.**

Article 3- Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement fera l'objet d'une dispense de lecture lors de son adoption puisqu'une copie du présent règlement sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il sera adopté et que tous les membres présents déclareront l'avoir lu et qu'ils renonceront à sa lecture.

9.3- ENTREPOSAGE ILLÉGAL DE MACHINERIES DÉSFFECTUÉES ET DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ.

rés.3090-10

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde un délai d'un mois à M. Jean-Marc Grégoire pour accepter la proposition suivante :

Le conseil s'engage à prendre des procédures pour modifier le règlement de zonage afin d'agrandir la zone 24ACI de façon à permettre à M. Jean-Marc Grégoire d'effectuer une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole.

La demande d'autorisation viserait à permettre l'agrandissement du terrain servant d'entrepôt de machineries et d'équipements afin de regrouper en un seul endroit, soit au 1221 Rang Sud de la Rivière Chicot, toutes les machineries et tous les équipements.

M. Jean-Marc Grégoire devra s'engager par écrit à enlever toutes les machineries, équipements et matériaux entreposés sur les différents terrains qu'ils possèdent sur le territoire de la Municipalité et de les entreposer en un seul lieu situé au 1221 Rang Sud de la Rivière Chicot dans la zone qui sera désignée à cette fin.

Adopté à l'unanimité

9.4- RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS.

L'inspecteur en bâtiments a déposé ses rapports pour le mois de mai, avril, mars et février 2010. Des copies des rapports ont été remises aux membres du conseil.

9.5-DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ PAR MME NANCY GINGRAS.

Attendu que Madame Nancy Gingras a fait une demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'acheter une partie de la terre de M. Normand Lambert ;

rés.3091-10

Attendu que la parcelle de terrain visée par la demande d'autorisation est en friche et que la demanderesse n'a pas l'intention de l'utiliser à d'autres fins que l'agriculture ;

Attendu que le terrain faisant l'objet de la demande d'autorisation est situé près de la zone blanche et tout près d'un îlot déstructuré ;

Attendu que la demande d'autorisation est conforme à la réglementation municipale ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC de d'Autray ;

Attendu que la demande d'autorisation n'aura aucune conséquence sur l'agriculture ;

En conséquence, il est proposé par M Éric Deschênes appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'accorder l'autorisation à Mme Nancy Gingras d'acquérir une partie du lot 1389 d'une superficie approximative de 11 966 m².

Adopté à l'unanimité

9.6- ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2009 DE L'OMH

rés.3092-10

Il est proposé par M Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte els états financiers de l'OMH de Saint-Cuthbert pour l'année 2009.

Adopté à l'unanimité

10-LOISIR ET CULTURE

10.1-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE TAPIS POUR LA PÉTANQUE INTÉRIEUR.

rés.3093-10

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise à verser la somme de 150\$ au Club de Pétanque pour acheter des tapis pour la pratique de la pétanque intérieur.

Adopté à l'unanimité

10.2- PRIX POUR LA STRUCTURE DE BALANÇOIRE POUR BÉBÉS AU PARC.

M. David Sylvestre nous a fait un prix de 2 000\$ pour la fabrication de balançoires pour bébés avec une peinture adéquate. Nous n'avons pas prévu de budget à cette fin. De plus, il faut ajouter le prix des sièges à 85\$ chacun.

Ce sujet sera analysé de nouveau lors de la préparation du budget 2011.

11-LISTE DES TRAVAUX PUBLICS

Ponts

- Peinture des colonnes des ponts de béton au cours de l'été.
- Peinture ponts de bois au cours de l'été

Panneaux de signalisation et glissières de sécurité

- Réparation de certaines glissières de sécurité.

Travaux de voirie

- Travaux fossés :
 - Diane Lagacé, 3871 St-André N.E. (veut la terre)
 - Réjean Sylvestre rang St-Jean,
 - Jacqueline Degrandpré (Vital Clément) finir de nettoyer le fossé.
 - Installer un ponceau au bout du Petit Rang Sainte-Catherine. :Fabien Pelletier

- Mettre asphalte recyclée accotements des chemins (Principale, rang Sud, Côte Joly, St-André S.O. etc.)
- Talus du petit pont de béton entre la propriété de M. McDuff et celle de Marie-Ève Courchesne.
- Prévention pour contrer le glissement de terrain (chemin) à cause de l'érosion par la rivière sur le rang Nord, voir état du ponceau.
- Asphalte dans la cour Beauchamp (St-André) et correction pavage intersection Côte Joly et St-André.

Réseau d'aqueduc et borne fontaine

- Installation d'un compteur d'eau rang Sud Riv. Chicot.
- Installation de vannes rue Vadnais
- Localiser les vannes d'arrêt sur réseau et sur réseau St-Viateur.
- Réparation de la borne fontaine devant le bureau municipal.
- Localisation bonhomme à eau : 1740 rang Côte Joly 1654 rue Principale
- Rémi Chênevert bonhomme à eau croche.
- Installation d'un bonhomme à eau Pierre Côte Mandeville rang Nord
- Bris aqueduc : Robert Lauzon, en face Donald Clément rang Nord.
- Installation de clapets anti retour sur les sorties d'eau.

Usine de filtration

- Peinture, nettoyage et grand ménage à l'usine de filtration à l'automne.
- Nettoyage des filtres, du décanteur et des réserves à l'automne

Parc, chalet des loisirs et cour d'école

- Travaux peinture : buts de soccer,

Garage voirie

- Peinture : outillages, machineries

Édifice et autres

- Peinture des bornes fontaines.

12- COURRIER

MAMROT : Avis gouvernemental sur la modification du schéma d'aménagement (Berthierville).

SADC : Rapport annuel 2009-2010.

CSSS Nord de Lanaudière : Offre de services en promotion des saines habitudes de vie du Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière.

CREL : Lettre de bienvenue.

UPA : Portes ouvertes sur les fermes du Québec (fromagerie Il était une bergère)

CRÉ Lanaudière : Développant de l'accès à internet haute vitesse dans la région de Lanaudière.

MDEPP : Accusé de réception de la résolution sur la récupération des pneus hors dimension.

Mini-scribe : Bulletin d'information de l'ADMQ portant sur le pouvoir de réglementer l'abattage des arbres.

MRC de d'Autray : Réglementation sur les incendies de véhicules.

MRC de d'Autray : Résolution de contrôle intérimaire régissant la coupe des arbres dans les boisés protégés de la plaine du Saint-Laurent.

MAMROT : Projets partenariat public-privé (PPP Canada) fonds de 1,2 milliards et aide financière de 25%.

Carrefour Jeunesse Emploi : Résultats annuels.

École St-Anne : Lettre de remerciement pour l'aide financière de 500\$

MDEPP : Redevances de 6 049\$

La Table des Aînés de Lanaudière : Conférencier à la 7^e journée de ressourcement.

MDEPP : certificat d'autorisation Ferme Naric, Ferme Valrémi, Ferme Marcel Deschênes et Fils Inc.

13-ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par M Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Éric Deschênes et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes et autorise M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Richard Lauzon à les payer avec recours si possible.

rés.3094-10

Adopté à l'unanimité.

COMPTES PAYÉS (FOLIO 200597)		
Pitney Bowes		
Location compteur postal	278281450478	223.73
Céline Denis		
Frais de déplacement à Trois-Rivières	11-06-10	55.86
Vicky Violette		
eau, semence jardin communautaire (Pacte rural).	50	71.50
Postes Canada		
Communiqués	9448190853	283.35
Telus		
Cellulaires	Mai	99.87
Mireille Lavoie		
Inscription football extérieur	1224	50.00
Hydro-Québec		
Lumières de rues	649600377610 649600377609	451.26
Pièces d'auto Lambert		
Vitre arrière auto Steven Marich	44695	109.49
SAAQ		
Immatriculation nouveau camion de voirie	31849177	678.00
COMPTES À PAYER (FOLIO 200597)		
Les Équipements J.M. Dubois		
Accouplement pompe, fil débroussailleuse, clips, 5 lames métal, Réparation débroussailleuse, réparation balai et débroussailleuse	7224 7215 7117 7178 7168	267.92
Patrick Morin		
Semences jardin communautaire annuelles	366614 366051	39.04
Toshiba		
Location copieur	Ar1028679	155.29
Bell		
Téléphone chalet des loisirs	22 juin – 21 juil.	98.45
Marché Croisetière		
Réception	1425	45.13
Agrivert, coopérative agricole		
Diésel blanc, bois (127.16\$ Chevalier de Lorimier)	780-89607 FC00374482	1 958.83

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Transcontinental		
Avis public	AW11282	155.94
Entreprise DY Laurence		
Camion fossés Petit Rang Ste-Catherine, transport de pierre	0393 0684	540.15
Le Groupe Accisst		
Renouvellement annuel- Mutuelle CSST	017842	564.38
Inspecteur Canin		
Chien errant	0410	203.18
J.A.T. Auto		
Réparation camion de voirie	117935	89.40
Agritex Berthierville		
Graisse	1131665	48.39
Excavation Normand Majeau		
Asphalte	013850	488.54
Construction Jomiguy		
Réparation pont 9 ^e rang York	31-05-10	22 405.69
Martech		
Panneaux	109117	203.18
Club Quad les Randonneurs		
Location de la gratte 1 journée	48	125.00
Pitney Works		
Cartouches d'encre pour le compteur postal	13-06-10	223.38
MRC de D'Autray		
Service Internet, répartition municipale 40%,	0FD000538 0FD000498	101 370.29
Buro Plus Martin		
Papier pour copieur	439457	150.82
DJL Rive Sud		
Liant bitumineux (colasse)	68004718	1 196.48
Acier Majeau		
Feuille métal, fer angle, profile en U réparation du conteneur à ordures	0033571	336.09
Sintra		
Asphalte	0406-01242	297.99
Joomla		
Frais d'hébergement web juillet 2010	0000588	56.38
Les industries Harnois		
Lubrifiant	198053	5.14
CREL		
Frais copies projet Pacte Rural	30 juin 2010	283.60
Transport Éric Caron		
Transport de pierre	10762	98.80

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Technicomm		
Étui pagette	130795	5.64
Quincaillerie St-Cuthbert		
Clés, poignée de porte (chalet), adaptateur, bagues, chiffon, éponge, gants, vadrouille, nettoyeur, manchon, vis, lubrifiant, semence, rouleau, pelle, gants jetables	65636 65609 65608 65578 65574 65493 65240 65309 65308 65129 65162 65210 65123 65479 65582 65562	310.05
COMPTES PAYÉS FOLIO 201019 AQUEDUC		
Postes Canada		
Communiqués	9448190853	44.44
COMPTES À PAYER FOLIO 201019 AQUEDUC		
Bell		
Téléphone usine	Juillet	93.37
Kemira Water Solutions Canada Inc.		
Pass	9019027049	4 481.90
FQM		
Dicom	59342	23.98
Biolab		
Analyse de l'eau	166851	200.86
Agrivert, coopérative agricole régionale		
Tuyau ¾, manchon	FC00395292 FC00395275 FC00396863	132.40
Les Industries Harnois		
Adaptateur pour réservoir Pass 1 po.	197899	158.72
C.T.A.Q.		
Réparation ordinateur Hydroleader	571	233.18
Réal Huot		
Tuyau, arrêt principal, manchons, TE (R. Lapointe)	5113756	875.86
Quincaillerie St-Cuthbert		
Connecteur, adaptateur, réduit, tuyau, ruban, manchon, coude, nipple, (réservoir pass), pompe et trousse de drainage, union	65397 65427 65302 65503	171.68
L. P. Tanguay Ltée		
Hypochlorite de sodium	74254	876.42
COMPTES PAYÉS FOLIO 202206 AQUEDUC		
Postes Canada		
Communiqués	9448190853	17.78

14-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que l'assemblée est levée.

Adopté à l'unanimité

rés.3095-10

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, dir. général et sec.-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 5e jour du mois de juillet 2010

Richard Lauzon
Directeur général et secrétaire.-trésorier